

Bien vivre N° 3 à Saint-Donat

• Bulletin municipal d'information • novembre • décembre 2014

saint-Donat

Présentation des TAP

Accessibilité Handicapés

Améliorons la qualité des eaux

**Convention d'occupation
du Domaine public**

Le mot du Maire



La Commune de Saint-Donat a subi, récemment, des actes de vandalisme sur les bâtiments publics et autres. Notamment dans la nuit du 15 au 16 octobre sur plus de 25 véhicules stationnés, tout particulièrement, sur le parking des Villates mais aussi sur d'autres parkings.

Dès que j'ai eu l'information, j'ai immédiatement condamné ces actes de vandalisme complètement gratuits et scandaleux qui coûtent très cher à la collectivité, donc aux contribuables, ainsi qu'aux propriétaires des véhicules qui sont souvent leur outil de travail.

J'ai demandé à Mr le Préfet de donner les moyens à nos gendarmes pour que les auteurs de ces actes soient interpellés, arrêtés et condamnés, chose qui a été faite très rapidement.

Je remercie Mr le Préfet, nos policiers municipaux, nos gendarmes, la justice pour la rapidité de leur action.

Souhaitant que la Commune retrouve le calme et la sérénité.

Aimé CHALEON

Maire de Saint-Donat

Président de la Communauté de Communes du Pays de l'Herbasse

Sommaire :

Le mot du maire	2
CCAS	3
Affaires scolaires	4 et 5
Sécurité et Handicap	6
Affaires patriotiques	7
Environnement	8 et 9
Vie locale	10
Vie associative	11 à 13
Vie culturelle.....	14
Libre expression.....	15
En bref	16



Horaires d'ouverture de la mairie :

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
8H00 à 12h15	8H00 à 12h15	8H00 à 12h15	8H00 à 12h15	8H00 à 12h15
		14h00 à 16h15		14h00 à 16h15

Site internet de la commune : **www.ville-st-donat.fr**
Conseillère déléguée : Pascale Vigouroux

Bulletin municipal d'information « Bien vivre à Saint-Donat » :
Directeur de la publication : Aimé CHALEON
Conseillères déléguées : Jacqueline Degroote et Cathy Moulin
4 parutions : mars – juin – septembre – décembre
Impression : DESPESE imprimerie : 2000 exemplaires.
Dépôt légal : A parution

Nous remercions toutes les personnes qui se sont associées à la conception de ce bulletin par le biais de leurs articles, leurs conseils.



Merci aux bénévoles

Grâce à eux, de nombreux ateliers :

- L'aide aux devoirs pour les enfants, 4 bénévoles y contribuent.
- L'aide et remise à niveau pour adultes en français, 2 bénévoles.
- Halte Relais (atelier pour perte de mémoire et troubles apparentés), 9 bénévoles.
- Lecture à domicile, 9 bénévoles.
- Jeu à domicile, 8 bénévoles.
- Tricot, 1 bénévole.
- Couture, 2 bénévoles.
- Semaine bleue, 21 bénévoles.

La **Semaine Bleue** est un moment d'échange entre les générations. Le CCAS tient à garder ce lien.

Cette année, celui-ci s'est construit avec les bénévoles, par des jeux, à la Maison du Jeu, avec des enfants du CP au CM2 des écoles publiques et privées ainsi que de la lecture aux enfants de la crèche et des maternelles des 2 écoles.

460 enfants ont bénéficié de ces activités, suivies d'un goûter, offert par EOVI, section locale.

Tous ces ateliers et activités ne sont possibles qu'avec l'investissement de tous nos bénévoles.

Nous sommes reconnaissants à toutes ces personnes pour leur engagement à nos côtés, pour leur soutien et leur dévouement. Sans eux, nous ne pourrions rien faire. Nous sommes conscients que le CCAS a beaucoup de chance d'avoir autant de bénévoles investis.

Nous tenions par cet article à vous remercier toutes et tous pour le temps que vous nous donnez, pour le temps que vous donnez aux Donatients.

UN GRAND MERCI A VOUS.

Jocelyne Foulhoux



Partagez vos vacances, devenez familles d'accueil !



Les vacances constituent un temps de construction personnelle, dans un environnement favorable à la découverte, l'échange et l'écoute. En ouvrant votre maison, vous partagez une rencontre humaine bénéfique pour un enfant, pour sa famille et pour la vôtre.

Pour participer au développement et à

l'épanouissement d'un enfant, pour contribuer à sa socialisation et promouvoir ses capacités et pour favoriser son autonomie, accueillez cet été un enfant de 6 à 11ans ! Nous accompagnerons votre démarche dans l'esprit qui nous anime : désintéressement, respect des différences et des croyances religieuses, reconnaissance des richesses et des capacités de l'enfant, discrétion sur son passé et sur sa famille.

Pour partager la chaleur de votre foyer cet été, contactez-nous :

au 04 75 40 34 77

Mail : afv.260@secours-catholique.org

Secours Catholique AFV, Immeuble le Neptune 1 et 3, rue Paul Langevin, 07130 Saint-Peray

L'équipe AFV Drôme-Ardèche



Activites proposées aux enfants des écoles Triolet et Aragon

Depuis la rentrée de septembre, les enfants ont la possibilité d'assister aux séances TAP.
Voici le contenu de ces activités :

GRAPHIQUE :

Auteur, graphiste et éditeur en herbes :
Apporter des techniques de création d'illustré (dessin, histoire).
Encourager le travail collectif.
Permettre aux enfants d'expérimenter et de s'exprimer.
Intervenant : Matthieu Dumas

YOGA :

Expression corporelle :
Découvertes des postures, des techniques de respiration et de relaxation.
Intervenante : Virginie Renoux

ATELIERS JEUX :

Un jour une activité :
Intervenants : personnel municipal

JEUX :

Jeux atelier loisirs :
Création de jeux : les enfants abordent l'univers du jeu et développent leurs compétences physiques et intellectuelles sur des projets concrets (création d'un cerf-volant).

Intervenante : Stéphanie Morand

JEUX :

Jeux atelier découverte :
Donner aux enfants la possibilité de devenir acteur de leur loisir en développant leur sens critique et participatif sur des projets communs. Jeux de société, grands jeux.
Intervenante : Blandine Marce

DANSES :

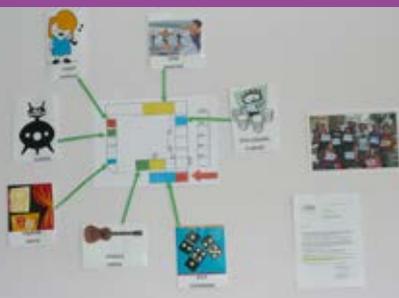
Expression corporelle,
se situer dans l'espace.
Intervenante : Mme Schneider

MEDIATHEQUE :

Lecture animée d'albums :
Lectures extraits de romans, BD, etc...
Intervenantes : Evelyne Meunier, Marianne Stelmach, Christiane Colomb, Atsem.

MEDIATHEQUE :

Découverte musicale - le langage - création d'un journal :
Découverte musicale, instrument et musique du monde.
Langue des signes, patois, braille, langues étrangères.
Intervenantes : Marianne Stelmach, Evelyne Meunier, Sandrine Cum, Christiane Colomb, Atsem



Affaires scolaires



THEATRE :

Théâtre et expression :
Sensibilisation ludique : jeux d'espace, de balle, d'expression, d'improvisation, d'ouverture et de prise de confiance.
Réflexion sur des histoires, des situations : discussion, exploration des thèmes, travail d'écriture.

Intervenante : Amandine Paillard

CHANTS :

Chants accompagnés à la guitare et percussion.
Intervenante : Mme Schneider

DANSES :

Danses dans tous ses éclats :
Découverte de différentes danses : moderne, classique, hip-hop, orientale.

Construction chorégraphique.
Intervenant : Myriam Sorbe

MUSIQUE :

Ateliers percussions :
Découvrir les instruments.
Découvrir le rythme grâce aux percussions africaines mandingues (djembé).

Chanter et jouer en groupe.
Intervenant : Florent Marciau

SCIENCES :

Sciences et démarche expérimentale :

Découverte des propriétés de l'air.
Découverte des propriétés de l'eau.
Découverte de l'électricité.
Fabrication et transformation de bonbon.
Tournage DVD.

Intervenant : Thomas Fleurot

MUSIQUE :

Pratique musicale en groupe :
Découverte des instruments.
Choix d'une œuvre existante ou création.

Travail autour du rythme et de l'harmonie.
Enregistrement de l'œuvre.

Intervenant : Franck Mercier

THEATRE :

Pratique du théâtre :
Découvrir la langue, rythme, sonorité.
Exprimer ses sentiments, joie, colère, peur, tristesse, surprise, etc...

Maîtriser son corps, travail de mémoire.
Intervenant : David Bard

MUSIQUE :

Pratique du ukulele :
Découverte de l'instrument.
Pratique seul ou en groupe du ukulélé.

Intervenant : Mehdi Samai

SPORT :

Volley – ball
Découverte et pratique du volley-ball.

Intervenante : Cindy Beolet

DANSES :

Danses africaines :
Découvrir son corps.
Danser en groupe sur une chorégraphie.
Danser seul ou en groupe.
Intervenante : Héroïse Marciau



Accessibilité handicapés, personnes à mobilité réduite

Aujourd'hui, le parc de stationnement automobile dans le centre-ville de Saint-Donat comprend environ 800 places, dont au total 32 réservées aux PMR (Personnes à Mobilité Réduite) sur le domaine public. La loi impose un minimum de 2% de places réservées. La commune de Saint-Donat offre une capacité en places de stationnement handicapé supérieure (le double environ). Cela s'explique par un choix de meilleure répartition sur les divers parkings de la commune.

Cet été, certaines places ont été améliorées. Ainsi, le marquage de la place du parking du collège Pendillon a été intégralement repeint après avoir été détérioré par la mise en place des nouveaux containers de déchetterie. Il en est de même pour la place du parking rue des Villates après des travaux d'amélioration de réseaux souterrains (évacuation des eaux pluviales notamment).

Précédemment, lors des travaux de la place Jean-Jaurès, une nouvelle place bien marquée a été réalisée devant la boulangerie pour 18 places de parkings. Les cheminements piétonniers de la place ont été

remis aux normes (abaissement des seuils et largeur des trottoirs) afin de faciliter le passage en fauteuil roulant, dans le même esprit que ce qui a été réalisé avenue Georges Bert il y a quelques années.

En 2015, le marquage de certaines places, leurs panneaux, ainsi que la stabilité de leur sol ou leurs abords, l'abaissement des seuils de trottoirs, de même que certains cheminements piétonniers, seront encore améliorés.

Parallèlement, un diagnostic en cours sur les **Etablissements Recevant du Public** de la Commune sera terminé, afin d'améliorer leur accessibilité. Conformément à la loi, des agendas d'accessibilité seront établis pour ces bâtiments communaux afin de programmer des travaux de mise en conformité dans le cadre de plans pluriannuels sur 3 à 9 ans, suivant la catégorie des ERP concernés. Des réunions seront programmées afin de travailler sur ce sujet avec les usagers.

NB : Il est rappelé à la population que ces places de stationnement handicapé



sont réservées uniquement aux personnes concernées, ayant de réelles difficultés à se déplacer. Un simple arrêt ou un stationnement prolongé sur ces places, par toute personne qui n'est pas en possession d'une carte d'autorisation spécifique, sont sujets à une amende de 135 € à 375 € et verbalisés par la Police Municipale en cas d'infraction.

Pour toute demande de renseignement concernant l'accessibilité des ERP, votre contact : Gabrielle Poulénard, déléguée à l'accessibilité et à l'habitat.

Courrier ou tél. accueil mairie : 04 75 45 10 32, qui transmettra.

Communiqué de la Gendarmerie

A l'approche des fêtes, les risques de vols à main armée ou cambriolages dans les commerces s'intensifient. Le groupement de gendarmerie de la Drôme va intensifier ses patrouilles et prises de contact aux heures de fermeture. Le Groupement tient à appeler votre attention sur l'intérêt des mesures de prévention et vous délivre quelques conseils.

Les délinquants choisissent les objectifs leur offrant des itinéraires de fuite les plus aisés, en utilisant des deux roues volés. Exploitant la peur, ils interviennent armés, le visage dissimulé et **le plus souvent dans les premières heures de**

la matinée ou à la fermeture, quand la clientèle est peu nombreuse.

N'ayez pas d'habitudes : changez régulièrement votre comportement (horaires et itinéraires) pour aller déposer vos fonds. Devenez imprévisible, ne laissez pas votre caisse à la vue du public.

Soyez attentif à votre environnement :

→ Détectez les mouvements inhabituelles : en cas de doute composez le 17 et expliquez la situation,

→ Soyez vigilants au moment de l'ouverture et fermeture de votre établissement : le malfaiteur abandonne souvent

son projet s'il pense avoir été repéré. Éviter d'être seul, en cas de doute n'hésitez pas à différer l'ouverture ou fermeture.

→ Pour votre sécurité, **n'intervenez pas seul et COMPOSEZ le 17 (en cas d'urgence, MAIS ÉGALEMENT pour signaler tout comportement, toute personne, tout véhicule QUI VOUS PARAISSENT SUSPECTS)**

Les militaires de la Gendarmerie sont disponibles 24H/24H. Toute information qui leur sera transmise (photo, Mail, vidéo, appel téléphonique..), est confidentielle et soumise au secret professionnel.



Oyez, Oyez, braves gens !!!! Commémoration du 11 novembre 1918



Nous avons honoré nos 116 Donatiens morts pour la France, le mardi 11 novembre 2014 à 11h30 au jardin de ville où a été célébré le 96ème anniversaire de l'armistice du 11 novembre 1918 et l'hommage à tous les morts pour la France.

Près de 200 personnes étaient présentes. Plus de 30 enfants de l'école élémentaire Louis Aragon, accompagnés de leur directrice Mme OLLAGNON, ont procédé à la lecture de 3 lettres : « Journal d'un Poilu du 27 septembre 1915 », « lettre d'un soldat Allemand du 12 août 1918 » et le « témoignage de Gustave BERTHIER, instituteur, du 28 décembre 1914 ». Puis lecture des manifestes, Mr JOUD pour l'UFAC (Union Française des Anciens Combattants) et Mr MOUNIER-VEHIER pour le message de Mr Kader ARIF (Secrétaire d'Etat aux anciens combattants et de la mémoire). Les



enfants ont accompagné les autorités devant le monument aux morts pour le dépôt de 7 gerbes de fleurs, suivi de la sonnerie aux morts et d'une minute de silence pour ensuite reprendre en cœur, tous ensemble, l'hymne national accompagné de l'Ensemble Instrumental de l'Herbasse.

Les autorités ont, par la suite, salué les 6 porte-drapeaux présents pour cette cérémonie, chacun d'eux représentant une association patriotique :

- M. REY, drapeau de l'ACPG (Association des combattants et Prisonniers de guerre).
 - M. BADIER, drapeau de l'ANACR (Association Nationale des Anciens Combattants de la Résistance).
 - M. VEYER, drapeau de l'UFAC (Union Française des Anciens Combattants).
 - M. CREMILLIEUX, pour la FNACA (fédération nationale des anciens combattants en Algérie, Maroc et Tunisie).
 - M. FOREST, drapeau du souvenir français.
- Sergent TREVES, pour le centre d'incendie et de secours de Saint-Donat.

Un grand merci à nos fidèles porte-drapeaux qui répondent toujours présents pour nos cérémonies patriotiques, et tout particulièrement à Mr Jean REY, agent communal, qui à chaque commémoration, pavoise les monuments de notre ville.

Pour clôturer cette cérémonie, nous avons partagé le verre de l'amitié en salle du Conseil Municipal.

Votez pour les départementales en mars 2015 et les régionales en décembre 2015



l'initiative de la demande !

Où s'inscrire ?

Soit à la mairie de votre domicile.

Soit à la mairie d'une commune dans la-

quelle vous êtes assujetti aux impôts locaux depuis au moins 5 ans. Soit à la mairie de la commune où vous êtes assujetti à résidence obligatoire en tant que fonctionnaire public.

Quelle vous êtes assujetti aux impôts locaux depuis au moins 5 ans. Soit à la mairie de la commune où vous êtes assujetti à résidence obligatoire en tant que fonctionnaire public.

Comment s'inscrire ?

Soit en se rendant à la Mairie avec les pièces exigées (une pièce d'identité et un justificatif de domicile ou d'imposition). Soit par courrier en envoyant à la Mairie le formulaire d'inscription et les pièces exigées.

Quand s'inscrire ?

Sauf quelques cas particuliers, pour pou-

voir voter, il faut s'inscrire avant la fin de l'année qui précède le scrutin.

Principe : avant le 31 décembre

Il est possible de s'inscrire à tout moment de l'année mais vous ne pouvez voter qu'à partir du 1er mars de l'année suivante (après la révision annuelle des listes électorales).

Pour pouvoir voter en mars 2015, il faut donc s'inscrire au plus tard le 31 décembre 2014.

Eau et assainissement



Le saviez-vous ?



« A l'échelle cosmique, l'eau est plus rare que l'or. » (Hubert Reeves - Astrophysicien)

17 000 m³ : c'était la quantité moyenne d'eau douce disponible par an par habitant en 1950.

6 600 m³ : c'est la quantité moyenne d'eau douce disponible aujourd'hui par an par habitant.

4800 m³ : ce sera la quantité moyenne d'eau douce disponible par an par habitant en 2025.

70 % : c'est le pourcentage mondial d'eau douce utilisée pour l'agriculture.

20% : c'est le pourcentage mondial d'eau douce utilisée pour l'industrie.

10% : c'est le pourcentage mondial d'eau douce utilisée pour l'usage domestique.

600 litres : c'est le volume moyen d'eau consommée par personne par jour aux Etats-Unis.

400 litres : c'est le volume moyen d'eau consommée par personne par jour en Europe.

20 litres : c'est le volume moyen d'eau consommée par personne par jour dans les pays en voie de développement.

50 litres : c'est la quantité minimum d'eau que chaque personne devrait pouvoir consommer chaque jour.

2002 : c'est l'année où le droit à l'eau potable et à l'assainissement a été inscrit aux Droits de l'homme.

6 kilomètres : c'est la distance moyenne que parcourt une Africaine pour approvisionner sa famille en eau potable.

25 000 : c'est le nombre de décès quotidiens dus au manque d'eau et à sa mauvaise qualité.

7 500 : c'est le nombre d'usines de dessalement qui fonctionnent aujourd'hui dans le monde.

1,6 millions : c'est le nombre de personnes qui pourraient être sauvées chaque année si on améliorait le service de l'eau.

90% des catastrophes naturelles sont liées à l'eau, conséquences de la mauvaise utilisation des sols (déforestation, projets d'irrigation).

Sources : Organisation des Nations Unies, Programme des Nations-Unies pour l'Environnement, Organisation Mondiale de la Santé, Unesco.

Eaux claires (pluviales, sources...) dans les réseaux d'eaux usées communaux

Nous observons et déplorons qu'un volume important d'eau claire (eau pluviale, source, trop-plein de puits...) est rejeté dans les réseaux d'eaux usées communaux.

Ceci entraîne au niveau des ouvrages communaux de collecte et de traitement des eaux :

- une dégradation et une gêne dans leur fonctionnement.
- leur mise en surcharge hydraulique et de ce fait :
 - des rejets d'eaux usées sur le domaine public et dans le milieu naturel.
 - des remontées d'eaux usées dans les habitations.

La protection de l'environnement, la salubrité publique et le bon fonctionnement des ouvrages publics étant l'affaire de tous, il est demandé aux propriétaires des habitations desservies par un réseau séparatif (*) **de ne plus rejeter leurs eaux claires (eau pluviale, sources, trop-plein de puits...) dans les réseaux communaux d'eaux usées et inversement.**

Pour cela, le service communal des eaux se tient à la disposition des propriétaires afin de les conseiller dans le choix de solutions techniques.

Des contrôles de conformité des raccordements des habitations

aux réseaux communaux ont été mis en place, ces dernières années, et vont s'accroître très prochainement.

Quelques rappels concernant la législation :

L'arrêté du 22 juin 2007

« Les réseaux de collecte des eaux pluviales ne doivent pas être raccordés au système de collecte des eaux usées domestiques... »

Article R1331-2 du code de la santé publique

Il est interdit d'introduire dans les systèmes de collecte des eaux usées :

- a) directement ou par l'intermédiaire de canalisations d'immeubles, toute matière solide, liquide ou gazeuse, susceptible d'être la cause, soit d'un danger pour le personnel d'exploitation ou pour les habitants des immeubles raccordés au système de collecte, soit d'une dégradation des ouvrages d'assainissement et de traitement, soit d'une gêne dans leur fonctionnement.
- b) des déchets solides, y compris après broyage.
- c) des eaux de source ou des eaux souterraines, y compris lorsqu'elles ont été utilisées dans des installations de traitement thermique ou des installations de climatisation.

(*) Réseau composé de deux réseaux distincts : un réseau d'eau usée et un réseau d'eau pluviale.



Tous concernés pour améliorer la qualité des eaux...



Notre commune, grâce au soutien de la Communauté de Communes du Pays de l'Herbasse et de la Communauté d'Agglomération Valence-Romans Sud Rhône-Alpes, s'est engagée dans un programme visant à réduire considérablement l'utilisation de produits phytosanitaires dans l'entretien des espaces publics. L'utilisation de ces produits, notamment les désherbants, présente un risque avéré pour la santé humaine, c'est pourquoi il est important de mettre en œuvre des mesures préventives.

L'utilisation de produits phytosanitaires sur les surfaces imperméables, comme par exemple les trottoirs, contribue au processus de pollution de notre ressource en eau. Il faut savoir que les stations d'épuration n'éliminent pas ces produits et qu'ils se retrouvent ensuite dans les rivières.

Notre collectivité a fait le choix de s'engager dans une démarche d'amélioration des pratiques en élaborant un Plan de Désherbage Communal en 2011. L'utilisation progressive de techniques

alternatives nous permet de participer activement à la réduction de la pollution des eaux tout en préservant la santé de nos agents et de nos habitants.

La mise en œuvre de ces techniques, plus respectueuses de l'environnement, nécessite une prise de conscience collective. Nous demandons à l'ensemble des habitants de porter un autre regard sur l'entretien des espaces publics et sur les nouvelles pratiques de désherbage. Aussi, nous encourageons tous les particuliers et tous les jardiniers (que vous soyez professionnel ou amateur) à nous accompagner dans cette démarche.

Actuellement, la réglementation encadrant l'utilisation de produits phytosanitaires par les collectivités est très lourde et satisfaire à toutes les obligations est très difficile. Il est interdit d'appliquer un traitement sur une surface imperméable ou encore sur toute surface située à moins de 5 mètres d'un point d'eau (fosse, grilles pour les eaux pluviales, ...). A ces contraintes s'ajoutent des obligations

par rapport au stockage des produits, à l'équipement des agents, au mode opératoire des traitements (interdire l'accès aux zones traitées, avertir la population, ...). C'est pourquoi se passer de pesticide c'est se passer de la réglementation qui est associée !

Une problématique nationale !

Détectés dans 93% des points de contrôles dans les cours d'eau métropolitains et dans 77% des points de contrôles en eau souterraine. Sur le territoire métropolitain la ressource en eau superficielle et souterraine est principalement impactée par les Herbicides et leurs molécules de dégradation.

Source : Commissariat général au développement durable ; Contamination des cours d'eau par les pesticides en 2011, n°436 juillet 2013

ANNONCE :

Les services municipaux et les services de la recette locale des Finances publiques sont en train de travailler sur une proposition de mensualisation du paiement des prestations Eau et Assainissement pour les abonnés intéressés .

Nos jardiniers à l'œuvre :

Pour cet hiver-printemps des lunaires, erysimum, pavots, pensées, myosotis ainsi que des bulbes de mélange printaniers ont été plantés par le service espace vert.

- Les différents sites aménagés :
- Rond-point st Anacleth
- Jardin de ville
- Rond-point du patrimoine
- Rond-point du Parc

- Rond-point Jean Sébastien Bach
- Place de la poste



Vous avez perdu ou on vous a volé un vélo ?

Pour le récupérer, rendez vous à la Police Municipale avec votre dépôt de plainte.



Amicale des donneurs de sang de la vallée de l'Herbasse



Malgré les prouesses des chercheurs, **le sang ne peut être fabriqué !**

Le sang est indispensable à la vie ! Il est indispensable pour certaines interventions chirurgicales, indispensable pour certaines maladies, accidents... qui touchent enfants et adultes.

N'attendez pas d'être sensibilisé au problème quand un de vos proches en aura besoin.

Venez donner avant ! Pour les autres ! Que vous ne connaissez pas ! Parce que tous les jours des anonymes donnent sans savoir pour qui... un jour, ce peut être pour vous ou un de vos proches.

Nous manquons de donneurs !

Merci de venir aux collectes qui ont lieu à Saint-Donat.

En 2015, attention, les collectes n'ont pas toujours lieu dans la même salle.

- L' Espace des Collines : **jeudi 8 janvier** (de 15h à 19h)
- La Rose des Sables : **vendredi 6 mars** (de 15h à 19h)
- L' Espace des Collines : **mercredi 6 mai, jeudi 2 juillet, vendredi 4 septembre, jeudi 5 novembre** (de 15h à 19h)

Pour tous renseignements :
04 75 45 72 46

Convention d'occupation du Domaine public

Le 1^{er} décembre s'est tenue en mairie une réunion regroupant les commerçants et artisans, les services municipaux et les élus sous la présidence du Maire, Monsieur Aimé CHALEON.

L'objectif de cette réunion était de présenter une convention nouvelle destinée à définir et organiser l'utilisation du Domaine public pour les activités commerciales ou artisanales à Saint-Donat.

Le travail d'élaboration de cette convention, préparée dans le cadre de la Commission finances - Affaires générales, a associé les élus de l'opposition. Il a ensuite été élargi à la majorité municipale et aux services municipaux (Services généraux, Police Municipale...).

Le projet finalisé a enfin été présenté au Conseil municipal au cours de sa réunion du 1^{er} octobre 2014 qui l'a reçu et agréé sans observations particulières.

Imposée par la Loi, cette convention d'occupation du Domaine public permet aujourd'hui de définir les responsabilités en cas d'incident ou d'accident. Il était également devenu souhaitable de clarifier les relations de bon voisinage, les notions de salubrité, de sécurité, de circulation et de dimension des installations mises en place sur le Domaine public.

L'objectif visé étant de définir clairement les droits et les devoirs des utilisateurs et de la Commune.

Cette convention a été rédigée dans l'esprit de simplifier les contraintes pour les commerçants et artisans donatiers. Elle traduit la volonté de la majorité municipale de favoriser et soutenir l'économie locale.

Subventions de 2014 aux associations

Le dernier Conseil municipal du 13 novembre 2014 a délibéré sur le montant des subventions accordées aux associations donatiennes et leur a confirmé son soutien malgré les difficultés dues à la crise, la baisse des dotations de l'Etat et au report de diverses charges par l'Etat sur le budget de la Commune (contingents - tap...).



Ça bouge chez Art et Sculpture en Liberté !

L'association Art et Sculpture en Liberté est active sur Saint-Donat depuis 1999. Après l'adjonction d'une nouvelle activité de TOURNAGE SUR BOIS, effective depuis le mois d'octobre, l'atelier vient de se doter de plusieurs machines à bois.

L'activité SCULPTURE de BOIS et de PIERRE constitue bien sûr encore toujours l'axe principal de nos activités mais des activités nouvelles sont en cours de développement et verront le jour en 2015.

Des sorties collectives sont en préparation : par exemple une journée au printemps prochain chez un sculpteur de la région avec visite de l'atelier, de l'exposition et discussions avec le sculpteur.

Une exposition des œuvres des membres de l'association (sculpture, tournage, travail du bois) et de quelques sculpteurs invités régionaux, permettant au public d'apprécier les différentes facettes de notre loisir préféré, est également en

préparation pour l'été prochain.

Contact : 06 84 54 90 85 Jean Louis



Un brin de marché

Le **marché festif** du samedi 8 novembre 2014 était la troisième manifestation de ce type. Elle a eu lieu de 9h00 à 14h00.

Les produits habituels étaient au rendez-vous : pain bio, légumes bio, miel, charcuterie fermière, vin et jus de fruits, noix et huile de noix, traiteur avec des plats à emporter (cuisinés à partir des produits frais du marché), des tisanes et des plantes aromatiques, des volailles fermières.

Étaient proposées des animations : des jeux en bois de la Maison

du Jeu, des balades à dos d'âne (avec l'association carav'âne), un tourneur sur bois, une potière qui a fait sur place une démonstration de cuisson de raku, une exposition de four et séchoir solaire, la présence de nombreux animaux de la ferme (poules, chèvres...).

Et en plus des bijoux artisanaux, un photographe culinaire, la brasserie artisanale de la pleine lune.



Acte de civisme

Lors de la période de la Toussaint, de nombreux déchets du cimetière se sont retrouvés dans les CSE (containers semi enterrés). Ces déchets là ne peuvent pas être considérés comme des ordures ménagères résiduelles et donc ne peuvent pas être déposés dans les CSE.

Nous vous rappelons que 4 bacs roulants sont à votre disposition dans l'enceinte des cimetières :

- 2 dans l'ancien (1 à l'entrée et 1 vers la petite chapelle).
- 2 dans le nouveau, à l'entrée.

Merci pour votre compréhension !



TELETHON 2014, une réussite



« Un chiffre exceptionnel, tout comme la générosité des Français, en cette période difficile ».

Le 28^{ème} Téléthon (19^{ème} organisé par Saint-Donat), grand marathon caritatif en faveur de la recherche sur les maladies rares, s'est achevé, samedi 6 décembre, dans la soirée, avec un résultat collecté par le Comité d'organisation de Saint-Donat de : 22 899 euros.

Les concerts du vendredi 5 décembre ont eu un véritable succès.

La fréquentation, samedi 6 décembre, de la halle des sports, a été régulière toute la journée, de 10h à 19h30.

Beaucoup d'animations, de stands habituels (mur d'escalade - maquillage - tir à la carabine - promenade à dos d'ânes, en side-car) mais aussi beaucoup de nouveautés (le vélo dans tous ses états - l'exposition de voitures anciennes - déambulation des masques de Venise).

La journée s'est terminée en apothéose par la chute des dominos.

Un grand merci au Comité d'organisation du Téléthon de Saint-

Donat, aux 100 bénévoles qui se sont relayés pour encadrer les activités et à tous les sponsors qui, en prenant en charge tous les frais d'organisation, ont permis, une fois encore, d'avoir un événement à budget zéro.

« Téléthon merci »

Notons qu'en janvier prochain, comme chaque année, le Comité organisera une réunion d'information intitulée « Téléthon merci », concernant les résultats, réunion à laquelle seront conviés tous les participants qui ont travaillé au succès de l'événement, à savoir : les animateurs d'activités, les bénévoles, les sponsors, les élus de la CCPH et ceux de la Commune de Saint-Donat.



Vie associative

Un peu d'histoire sur le RUGBY à SAINT-DONAT

En 2015, le Rugby Club Donatien va fêter ses trente ans. Déjà 30 ans !

Pourtant, nos anciens pratiquaient déjà ce sport au bord de l'Herbasse dans les années 1930.

Hélas, la guerre a mis fin à cette épopée et c'est seulement en février 1985 que, sous la houlette de François SIMON et Hubert OLLIER, un nouveau club est né : le RUGBY CLUB DONATIEN (RCD) en rouge et noir.

La saison dernière, le RCD a fini champion Drôme Ardèche 3ème série, vainqueur du challenge de l'offensive. La saison en cours se passe correctement avec, pour les séniors, 3 victoires sur 5 matchs joués et un effectif stable.

L'école de rugby, avec plus de soixante enfants, participe au tournoi du comité.

Venez nombreux encourager les rouges et noirs qui véhiculent, en Drôme -Ardèche et quelquefois bien au-delà, les valeurs du Rugby et font ainsi connaître notre village de Saint-Donat.



Bonne année 2015 à tous.
L'équipe du RCD.

Cadre de vie

Concours « maisons fleuries »

Mercredi 26 novembre à 18 h, dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie, Mme Ghislaine CHANAS (adjointe à l'environnement) a remis solennellement les cadeaux floraux récompensant les participants au « Concours des Maisons Fleuries ».



27 participants cette année (beaucoup plus que l'année dernière) dans 4 catégories. Les 3 premiers de chaque catégorie ont été récompensés et tous les candidats ont reçu une plante en souvenir de ce moment convivial qui se poursuit autour d'un sympathique apéritif dinatoire. Merci à tous.

Nous espérons vous voir encore plus nombreux en 2015.

Concours « villes et villages fleuris »

Dans le cadre du concours des Villes et Villages fleuris, le jury départemental a primé deux candidates de notre ville : Dans la catégorie « Maisons avec jardin très visible de la rue », le premier prix a

été décerné à Mme SADOT.

Dans la catégorie « Gîte rural ou chambre d'hôtes », Mme DEESSE a reçu, elle aussi, le premier prix.

Félicitations à ces personnes.

Label « première fleur »

Le jury du Conseil Général a labellisé, pour cette année encore, la première fleur.



10 bougies pour le cinéma à l'Espace des collines !

92 662 entrées enregistrées au cinéma à l'Espace des collines depuis 2004 soit en moyenne 65 spectateurs pour chacune des 1 436 séances programmées. Le cinéma est l'activité qui a attiré le plus de monde dans cette salle.

Ces dix ans de succès ont été fêtés, le 18 novembre, par tous ceux qui y ont contribué : élus, spectateurs et bénévoles du collectif d'animation du cinéma, émanation de la MJC du Pays de l'Herbasse.

Ce collectif fait partager sa passion du 7^{ème} art aux habitants de la région en programmant des séances tout au long de l'année, sans interruption pendant les vacances.

Ces dernières années, il a dû faire face à un défi de taille : assurer sa transition technologique. Question de vie ou de mort du cinéma à Saint-Donat. Le coût de cet investissement était inenvisageable avec

les seuls bénéfiques que génèrent les billets d'entrée, certes, entièrement réinvestis pour améliorer les conditions d'accueil, les supports de communication ... Grâce à des liens créés avec des partenaires, comme les Ecrans de la Drôme, un montage financier a pu être effectué, subvention et prêt du CNC, complétés par une subvention du Conseil Général et par la trésorerie des billets.

C'est ainsi que, depuis deux ans, les films projetés sont projetés avec un équipement numérique. Nouvelle technique que les deux projectionnistes qui se relayent dans la cabine de l'Espace des Collines (Christian Thomas, retraité bénévole et Jérôme Joud, salarié de la Communauté de Communes) ont dû apprivoiser.

Grâce à ces efforts, petits et grands du pays continuent de bénéficier, à un prix abordable pour tous, d'une programmation

variée de films très récents, voire même d'avant-premières, comme ce 18 novembre, la diffusion du film « La French ».

Les élus ont renouvelé leur soutien à toute cette dynamique équipe qui propose aussi d'autres initiatives et projets : documentaires, courts métrages, films du patrimoine, festival Ciné-marmaille... et en particulier, le travail effectué auprès des enfants scolarisés dans le canton pour les initier à l'image.

Après ces dix premières bougies, le prochain vœu à concrétiser pour les spectateurs, ce serait de sortir des murs de l'Espace des Collines pour retrouver l'ambiance des projections estivales en plein air à Champos, prochain défi auquel le collectif du cinéma doit s'atteler pour faire de cette fiction une réalité.

Longue vie au cinéma du Pays de l'Herbasse.

Expo BD Reportage/rencontre avec Laurent Galandon

La médiathèque a eu la chance de bénéficier, cette année, de la saison culturelle des bibliothèques. Ce programme mis en place par le département vise à soutenir les bibliothèques souhaitant proposer des animations s'adressant à un public ado/adulte. La médiathèque de Saint-Donat a saisi cette opportunité et a choisi de présenter une exposition sur la BD de reportage et de proposer une rencontre avec Laurent Galandon, scénariste BD.

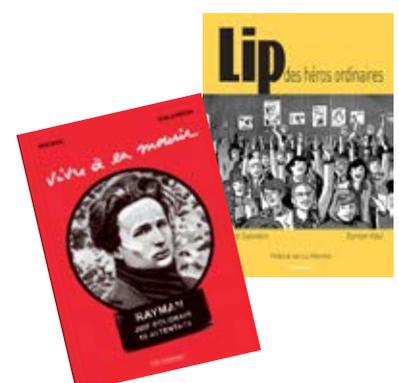
Cette rencontre a eu lieu samedi 29 novembre dans la salle Villard. Rencontre qui a permis à une quarantaine de personnes d'écouter le très passionnant Laurent Galandon qui, avec beaucoup de clarté et d'humour, a parlé de son métier de scénariste et du media que représente aujourd'hui la bande-dessinée. Les auditeurs ont pu découvrir les coulisses de la création de « LIP, des héros ordinaires » (dessinée par Damien Vidal) et de « Vivre à

en mourir » (dessinée par Jeanne Puchol) et continuer la discussion avec l'auteur lors de la séance de dédicace à laquelle il s'est très gentiment prêté.

Vous pourrez découvrir, au chaud, « Lip, des héros ordinaires » et « Vivre à en mourir » à la médiathèque ainsi que d'autres titres de Laurent Galandon (« la fille de Paname », « Pour un peu de bonheur », « L'envolée sauvage », « La vénus du Dahomey », « L'enfant maudit »).



La médiathèque sera fermée du 23 décembre 2014 au 4 janvier 2015.





Réservée aux composantes du conseil municipal

Listes d'opposition

Mise à l'écart de l'opposition

Il n'aura pas fallu attendre longtemps pour que M.Chaléon et son équipe ne prennent pas en compte la **légitimité** et le **rôle** du **conseiller municipal de l'opposition**.

Il est évident que notre proposition de participer de façon **constructive** et non pas d'être dans une opposition systématique exprimée au lendemain des élections devient de plus en plus **difficile** à réaliser.

De nombreux faits, même anecdotiques commencent à nous empêcher de remplir pleinement notre mandat.

► Le mot « **droit** » n'a plus le même sens selon que l'on appartienne à la majorité ou à l'opposition.

► L'**accès à l'information** est restreint.

Cette attitude de non-respect pour l'opposition renforce notre détermination, notre volonté de vigilance et de défendre le droit des électeurs que nous représentons.

Nous sommes à la disposition des Donatiens afin de leur prouver la véracité des informations que nous publions.

Les élus de la liste "Engagés Pour Saint-Donat": Pierre Boissy, Gérard Roussel, Isabelle Vietti et Isabelle Volozan Ferlay.

Contact : 06 95 34 45 63

Vos élus SDA communiquent :

Vos Conseillers Municipaux Isabelle Guillaumet et Alexandre Baillet vous présentent leurs meilleurs voeux pour la nouvelle année qui commence.

Santé et prospérité dans vos foyers et pour vos familles.

Nous pouvons dès à présent vous annoncer que notre Maire sera candidat à l'élection départementale de Mars prochain. Vive le cumul des mandats !!

La république étant généreuse avec ses serviteurs, nous vous communiquerons à la mi-mars le montant des indemnités que cumulera notre 1er magistrat s'il est élu.

En période de crise économique, nous constatons que tout le monde n'est pas logé à la même enseigne.

Vos élus SDA : Isabelle Guillaumet et Alexandre Baillet

Droit de réponse

Les élus de la municipalité, opposition comme majorité, disposent des mêmes droits et de la même information.

Tous les élus ont le droit de s'exprimer, donner leur avis, défendre constructivement leurs opinions.

On peut le constater dans les différentes commissions municipales où sont débattus et s'élaborent les projets, comme en séances publiques du Conseil municipal.

Manifestations

23 janvier 2015
Vœux du maire

24 janvier 2015
Repas de nos aînés

22 mars 2015
Foire aux bœufs gras



2015, un **radar pédagogique** sera installé prochainement, avenue Général de Gaulle.

Conformément à la loi, un local a été mis à la disposition de l'opposition. La remise des clés a eu lieu le mardi 16 décembre.

Bientôt, **suppression du feu tricolore de l'avenue Commandant Corlu**. Une signalétique « Cédez le passage » sera renforcée.

Agrandissement en cours de la **médiathèque dans la Maison de Pays**. Plus de détails dans le prochain bulletin.

Une vie plus facile ! Place Jean Jaurès, on peut rentrer par les deux côtés du parking.

« **Le numéro vert** » promis dans le programme électoral en cours d'élaboration.

Terrains de sport : la première tranche de travaux pour la remise en état des installations dégradées par les inondations est terminée. Suite et fin des travaux prévue tout début 2015.

Meilleurs vœux pour 2015 à tous

Restaurateurs

Artisans

Industriels

Commerçants

Services

vous qui, par votre travail, participez au développement de la vie économique de Saint-Donat et à l'excellence de son image par les distinctions obtenues.

L'équipe de rédaction du bulletin municipal présente à tous les Donatien ses meilleurs vœux pour l'année 2015.

Tous les 3 mois environ, par le biais du bulletin, nous continuerons à vous informer sur les actions menées par la majorité municipale pour améliorer notre cadre de vie et faire prospérer notre ville.